

Adresse postale

Espace Recherche et Prospective

URIOPSS Rhône-Alpes

259 rue de Créqui

69422 LYON cedex 03

Rapport moral 2013-2015

1. La création

En septembre 2013, des dirigeants associatifs, soucieux de l'avenir de leur association et de leur action, ont pris l'initiative de créer en Rhône-Alpes, à titre expérimental, pour une durée de deux ans, l'Espace de Recherche et de Prospective en Protection de l'Enfance et Justice des Mineurs.

C'est au cours de travaux du groupe régional de la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, et avec le soutien de l'URIOPSS Rhône-Alpes et par la suite de l'UNIOPSS, unions des fédérations du secteur sanitaire et social, que l'ERP a vu le jour.

La référence aux actions déjà engagées par l'IREIS et la Sauvegarde de l'Enfance de la Drôme, et leur intégration dans le programme de travail de l'ERP, nous a permis d'être rapidement opérationnelle.

L'ambition et les objectifs poursuivis par l'ERP, méritent d'être rappelés. On peut les décliner ainsi :

- penser collectivement le présent et l'avenir de l'action sociale partant des pratiques des associations ;
- mieux connaître les modes d'action et pratiques du moment, et les penser dans leur évolution, se donner les moyens d'être concepteur de scénarios du futur, adopter une démarche prospective ;
- concevoir, conduire et accompagner le changement plutôt que le subir ; élaborer une vision, des choix stratégiques suffisamment éclairés et nourris, orienter l'action en lien étroit avec les pouvoirs publics.

L'action au service des personnes accompagnées n'est plus seulement le produit des institutions et des pratiques.

Elle se pense, s'inscrit dans un environnement plus large qui bouscule les logiques historiques du secteur. Elle procède d'une approche plus globale à la fois anthropologique et sociétale. Autrement dit, elle est centrée sur la personne en situation de vulnérabilité autant que sur ce qui « fait société » : le vivre ensemble, le lien social, la solidarité.

L'action au quotidien, l'urgent, le court terme politique, la nécessaire réactivité et conformité à la « commande publique », l'accélération des processus sont autant de facteurs qui rendent l'exercice difficile.

Pour remédier à cette situation, l'ERP a mobilisé et rassemblé des acteurs prêts à s'engager dans une démarche volontariste autour d'une éthique et de principes partagés.

2. Fonctionnement et méthode

Différents documents ont organisé la vie de l'ERP et orienté son action :

ERP – BILAN 2013-2015 – Rapport moral, d'activité et point financier

- texte fondateur,
- notes (problématique, enjeux, défis, méthodologie,...),
- programme d'activités (recherches et démarches prospectives).

Le fonctionnement de l'ERP est assuré, au niveau politique, par le comité de prospective, le comité de pilotage et, au niveau opérationnel, le conseil technique et scientifique, dont la composition et les missions ont été définies dans le texte fondateur.

Le comité de prospective, composé des représentants des membres adhérents, arrête la composition du comité de pilotage et un programme de travail. Les travaux engagés et réalisés doivent nourrir sa réflexion. Des représentants des pouvoirs publics, des différents partenaires et acteurs du secteur peuvent y être invités pour être consultés sur certaines questions et notamment sur les propositions et orientations à prendre.

Le comité de pilotage, composé de huit membres désignés par le comité de prospective, assure la représentation de l'ERP, la fonction politique et la communication. Il organise le fonctionnement des instances politiques et techniques et arrête la composition du conseil technique et scientifique. Il prend des initiatives pour organiser des journées d'études, séminaires...

Le conseil technique et scientifique, animé par un chef de projet, est composé de 16 membres permanents, personnes qualifiées, conseillers, chercheurs, administrateurs. Il est chargé de proposer un programme de travail au comité de pilotage et au comité de prospective. Une fois ce programme discuté et arrêté, il en assure la mise en œuvre dans le cadre de groupes de travail et d'ateliers. Il rend compte de l'avancement des travaux et présentent de nouveaux projets et actions qui sont discutés au comité de pilotage et au comité de prospective.

Au fil des réunions, ce programme a évolué. Il a permis d'engager l'ERP dans trois recherches et deux démarches prospectives (cf. rapport d'activité 2013-2015).

Nous avons fait le choix d'une méthode qui consiste à éclairer et nourrir la réflexion en croisant les savoirs issus de la pratique et de l'expérience, et les savoirs académiques.

Pour ce faire, la recherche et la prospective sont intégrées dans les milieux de pratique pour produire des savoirs, élaborer des scénarios du futur, orienter les politiques publiques et les pratiques.

A cet effet, la méthode favorise les interactions entre recherche et démarche prospective et les fait converger, sans les confondre.

Elle rend possible un dépassement des clivages historiques entre l'action politique et l'épreuve de professionnalité, la pratique et la recherche académique, l'aspect normatif et l'aspect transformateur du travail social.

Un processus de co-production de savoirs et d'élaboration de scénarii du futur s'est engagé. Il s'appuie sur les pratiques, hors les murs de l'université, mais en lien avec elle et les laboratoires de recherche, ce qui implique fortement les acteurs pour avoir une lecture suffisamment juste des pratiques managériales et de terrain.

Il rend possible dans une approche dynamique et collective, un continuum entre l'utilisateur, le professionnel, le scientifique et le politique, entre l'expérience, la pratique, la théorie et la commande publique.

Enfin, il intègre les acteurs de la société civile dans leur capacité à s'impliquer dans la recherche d'un mieux vivre ensemble.

Cette méthode globale devrait permettre à chacun de faire un pas de côté pour se centrer davantage sur les besoins des personnes accompagnées dans un environnement en quête du bien vivre ensemble.

Les travaux de l'ERP vont faire l'objet de publications, de colloques et de journées d'étude.

3. Extensions de l'ERP et de son périmètre d'action

Le nombre d'adhérents a pratiquement doublé depuis sa création. Aujourd'hui il rassemble une vingtaine d'organismes du secteur social et médico-social (Associations, Fondations, Institut de formation (IREIS), fédération la (CNAPE, CNLAPS), Union Interfédérale (URIOPSS RA- UNIOPSS), Syndicat d'employeur(SYNEAS)) dont certains ont leur siège et/ou des activités en dehors de la région Rhône-Alpes.

Certains travaux ont également été engagés dans d'autres régions que Rhône-Alpes : Ile de France (Recherche concernant les échecs continus des prises en charge) et PACAC (Recherche concernant l'accueil familial).

Si le centre de gravité reste sur la région Rhône-Alpes, le développement actuel des activités de l'ERP va nous amener progressivement à nous repositionner à un niveau national et international, notamment dans le cadre de :

- projets récents avec des laboratoires de recherche du Québec, de Suisse et de Belgique,
- coopérations avec certains organismes internationaux, tel l'Observatoire international de la justice juvénile (OIJ).

4. Reconnaissance de l'ERP

Ses travaux sont aujourd'hui reconnus et appréciés. Il est présent dans différents événements et instances.

Il participe notamment au conseil scientifique de la DPJJ, représenté par le chef de projet.

Le président et le chef de projet ont été invités à la 6^{ème} Conférence Internationale de l'Observatoire International de la Justice Juvénile sur le thème « La privation de liberté des enfants en dernier ressort », à Bruxelles en décembre 2014.

Le chef de projet a participé au groupe d'appui mis en place par la Garde des sceaux à la chancellerie, de fin octobre 2014 à février dernier, pour accompagner la réflexion autour d'un nouveau projet de loi réformant la justice des mineurs, et préparer l'anniversaire de l'Ordonnance de 45.

5. Perspectives

L'ERP est appelé à se développer, eu égard au bilan très positif de la phase expérimentale, mais également aux perspectives et opportunités qui s'offrent à lui aujourd'hui.

Tout d'abord, il doit poursuivre les travaux déjà engagés ou programmés, et les mener à bonne fin.

Il doit ensuite intégrer les actions et projets récents qui le positionnent à un niveau national et international et appellent un élargissement de son champ d'action géographique autant que de son objet dans le prolongement de la protection de l'enfance : action médico-sociale, lutte contre l'exclusion, l'accompagnement social d'adultes en situation de vulnérabilité,...

Il doit enfin se constituer en association loi 1901 pour pouvoir être pleinement acteur et partenaire des organismes publics et privés concernés par ses missions, et disposer de la logistique et des moyens indispensables pour les mener à bien. Avec la personnalité juridique, le statut de personne morale, il pourra passer et signer des conventions, demander des habilitations, agréments, autorisations dans les domaines qui lui sont propres, diligenter des procédures de financement, recevoir des dons, etc...

L'extension, déjà amorcée, de ses membres et de ses activités au-delà de la région Rhône-Alpes, et celle de son objet, devront être intégrées dans le nouveau projet de l'ERP et les statuts de l'association à créer.

Les moyens dont nous disposons aujourd'hui sont très limités. Ce sera également l'occasion de les revoir pour assurer le bon fonctionnement de l'ERP avec une logistique adaptée dans les années à venir.

Un rapprochement l'ERP des URIOPSS, dans le cadre d'une convention avec l'UNIOPSS, pourrait contribuer à mieux structurer notre activité et à la pérenniser, en s'appuyant sur la transversalité du réseau UNIOPSS-URIOPSS, sa vocation de développement et de valorisation de la place des associations de solidarité dans la société, et son implantation régionale. Rapprochement qui permettrait également de profiter pleinement des apports de son conseil de prospective présidé par Robert Lafore et animé par Christine Chognot déjà impliquée dans l'ERP.

De la même manière, il conviendrait de développer et renforcer les coopérations avec les fédérations, fondations, syndicats d'employeurs, instituts de formation et de recherche, poursuivant les mêmes objectifs, et faire jouer pleinement la complémentarité des missions. L'ERP n'a pas vocation à se substituer aux instances fédérales et interfédérales.

Le chemin parcouru en peu de temps et les perspectives qui s'ouvrent devant nous, outre une certaine satisfaction, nous engagent à poursuivre nos efforts pour que l'ERP prenne toute sa place dans le champ de l'action sociale et médico-sociale et accompagne les changements à venir dans les pratiques, institutions et politiques publiques.

RAPPORT D'ACTIVITE 2013-2015

1. Actions en cours et réalisées conformément au programme arrêté par le comité de pilotage et le comité de prospective.

1.1 Recherches-actions

- Les pratiques managériales, éducatives et collectives en centre éducatif contraint (CEF). Recherche financée par la mission recherche droit et justice, terminée en décembre 2014 et diffusée en janvier 2015.
- Les échecs continus des prises en charge de certains mineurs et les stratégies institutionnelles, les parcours de jeunes dits « incasables ». Recherche financée par la mission recherche droit et justice. Fin prévue décembre 2015
- De la famille d'accueil au placement familial. Recherche financée par l'Observatoire de l'Enfance En Danger (ONED). Fin prévue juin 2016

1.2 Etudes prospectives

- **L'entrée, le parcours et la sortie des dispositifs.** Groupe de travail composé de 18 personnes (administrateurs, universitaires, chercheurs et salariés mis à disposition par les membres de l'ERP). Fin prévue juin 2015. Une note est en cours de rédaction pour rendre compte de la réflexion menée et des questions abordées. Elle fera l'objet d'un article dans l'ouvrage de l'UNIOPSS « Faire société ».
- **Démarche prospective territoriale en protection judiciaire de la jeunesse.** Suite à une réflexion engagée fin 2013 entre le directeur de la recherche de la DPJJ, le chef de projet du CTS de l'ERP et le SGMAP (secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, service auprès du Premier ministre) la DPJJ a déposé un projet d'étude prospective territoriale auprès du SGMAP. Il concerne le département de l'Isère et impliquera les associations membres de l'ERP (principal partenaire du ministère de la justice dans ce projet) autant que les services territoriaux de la PJJ. Fin prévue, premier semestre 2016.

1.3 Participation de l'ERP à différentes instances et événements où ses travaux sont reconnus et appréciés

- **Le conseil scientifique de la DPJJ.** Le chef de projet qui y participait jusque-là en qualité de personne qualifiée, y représente désormais l'ERP. Lors de sa dernière séance, la directrice de la PJJ n'a pas manqué de citer dans son propos introductif l'importance « d'un partenariat fort avec le secteur associatif habilité justice, représenté par l'Espace de Recherche et de Prospective en Protection de l'Enfance et Justice des mineurs (ERP). »
- **L'Observatoire International de Justice Juvenile.** Le président et le chef de projet de l'ERP étaient les invités du directeur de l'OIJJ, Cédric Foussard, à la 6ème Conférence Internationale sur le thème « La privation de liberté des enfants en dernier ressort », à Bruxelles en décembre 2014.
- **Le groupe d'appui mis en place par la Garde des sceaux** pour accompagner la réflexion autour d'un nouveau projet de loi réformant la justice des mineurs. Participation du chef de projet de l'ERP aux réunions à la chancellerie de fin octobre 2014 à février dernier. Ce groupe de travail a notamment permis la production d'un document dressant un état des connaissances concernant la délinquance des jeunes et la justice des mineurs. Il a également participé à la préparation de l'anniversaire de l'ordonnance de 45, le 2.02.2015.

- **Le centre de jeunesse de Montréal.** Déjà partenaire de l'IREIS, le CJM a montré un réel intérêt pour l'ERP, et le rapprochement des milieux de pratiques et de la recherche. Lors de cette rencontre, l'expérience du CJM s'agissant de l'exploitation des recherches actions, du transfert des savoirs dans les milieux de pratique a permis de faire évoluer la réflexion au sein de l'ERP. Un nouveau projet est à l'étude. Il pourrait déboucher sur une nouvelle recherche intégrée d'ici la fin de l'année 2015.
- **La Haute école de travail social de Genève.** Cet institut implique également chercheurs, formateurs et acteurs de terrain dans des recherches actions collaboratives. Au cours d'une rencontre à Genève en avril dernier nous avons présenté l'ERP et évoquer la possibilité d'un projet commun.

1.4 Autres activités

- **La mise au point de différents supports de communication** : papier à en-tête, lettre de présentation de l'ERP, logo, site internet...en lien étroit avec les services de l'URIOPSS
- **La rédaction d'un article à paraître dans le Sociographe** sur l'action contrainte en centre éducatif fermé
- **Présentation de l'ERP à des représentants des pouvoirs publics** ou à de nouveaux adhérents. Exemples :
 - La DIRPJJ Centre Est, rencontres pour réfléchir la participation de cette direction territoriale à l'ERP et l'élaboration d'un projet commun (cf. démarche prospective territoriale)
 - La DRJSCS, même démarche avec un projet davantage orienté vers la formation professionnelle et le transfert des savoirs issus de la recherche dans les milieux de pratiques. Une prochaine rencontre est prévue avec le Conseil régional sur ce même sujet en présence des représentants de la DRJSCS
 - Le Conseil général de la Drôme, présentation de l'ERP et de son programme d'activité :les services de la direction de la solidarité vont participer (recherche sur le placement familial).
 - ORSAC présentation de l'ERP à une assemblée générale avec intervention du chef de projet sur le thème « la recherche intégrée »
 - ADSEA 84 et AliA dans le Vaucluse, présentation de l'ERP par le président et le chef de projet

2. Point financier 2014-2015

Les moyens mobilisés par l'ERP

- Les cotisations des associations ou fédération adhérentes : 300 € pour 2014 par adhérent
- L'Uriopss contribue par sa logistique

A fin décembre 2014 : 16 membres de l'ERP avait signé leur lettre d'engagement et 14 ont payé leur cotisation soit 4200 euros pour l'année (hors Uriopss). Seul un membre n'a pas réglé.

A ce jour, seul les frais de fonctionnement (principalement des frais déplacements et missions d'octobre 2013 à Décembre 2014) du chef de projet Yves Darnaud mis à disposition par l'ADSEA 26 ont été pris en compte par l'ERP soit : 5005,55 euros avec une partie réglée en 2015 (805,55 €).

Logistique –animation - communication assuré par l'URIOPSS

Les actions de recherches ont été directement prises en charge par l'IREIS (salaire des chercheurs...) et financées par les organismes partenaires des recherches actions réalisées ou en cours.

Engagement bénévole des différents acteurs (chef de projet –comité de pilotage- membres contributeurs du CST)

La méthodologie et atelier de prospective ont été réalisés bénévolement par l'ensemble des participants et avec le soutien de Christine Chognot Uniopss

Cotisations 2015 : 400 € pour 2015 par adhérent (16 cotisations sont attendues) soit un total de 6400 € - 805,55 € (solde 2014)= 5594,45 euros

Engagement de 81,43€ pour le nom de domaine du site ERP

3. Perspectives

Outre la poursuite des travaux engagés ou programmés qui nécessitent de prolonger l'action du dispositif expérimental mis en place pour deux ans, la question se pose du devenir de l'ERP.

Il conviendra de prendre en compte non seulement ce que l'ERP a été en capacité de faire et produire depuis 09.2013 mais également les opportunités et perspectives qui s'offrent à lui eu égard aux objectifs fixés initialement, à savoir accompagner la réflexion des associations membres confrontées aux nouveaux défis de la protection de l'enfance et de la justice des mineurs (cf. en annexe l'extrait de la note de l'atelier « Parcours » qui reprend notamment la problématique de ce secteur)

Questions à aborder :

- Les finalités, objectifs, doivent-ils évoluer par référence au texte fondateur dans le respect des missions de chacun et dans un rapport avec les fédérations qui mise sur la complémentarité des missions ?
- L'objet est-il suffisamment large (protection de l'enfance) dans la mesure où plusieurs de ses membres agissent aussi dans le domaine du médico-social, de la lutte contre l'exclusion, de l'accompagnement social des adultes en situation de vulnérabilité ?
- Ne faut-il pas repositionner au niveau national l'ERP déjà reconnu à un niveau international, d'autant plus que des associations implantées dans d'autres régions que Rhône-Alpes ont adhéré et proposent de créer des antennes régionales en lien avec les URIOPSS ? De surcroît, d'autres instituts de formation de travailleurs sociaux disposant d'un département de recherche et intégrés dans un réseau national pourraient nous rejoindre. C'est la question du partenariat à développer pour remplir au mieux nos missions.
- La méthode, à savoir développer la recherche et la prospective intégrées dans les milieux de pratique, par référence au texte fondateur, doit-elle évoluer, comment (cf. en annexe l'extrait de la note de l'atelier « Parcours » qui reprend notamment la problématique du secteur et l'intérêt de la méthode proposée par l'ERP) ?
- Les moyens dont nous disposons aujourd'hui sont très limités. Ils doivent être complètement revus de façon à pouvoir organiser l'ERP et assurer son bon fonctionnement avec une logistique adaptée dans les années à venir. Un rapprochement du réseau des URIOPSS dans le cadre d'une convention avec l'UNIOPSS, ne pourrait-il pas contribuer à mieux structurer notre activité et à la pérenniser, en s'appuyant sur la transversalité du réseau Uniopss-Uriopss, sa vocation de développement et de valorisation de la place des associations de solidarité dans la société, et son implantation régionale. Rapprochement qui permettrait également de profiter pleinement des apports de son conseil de prospective présidé par Robert Lafore et animé par Christine Chognot déjà impliquée dans l'ERP.
- Faut-il créer une personne morale nationale/ régionale ? avec quel statut ? avec quel mode de partenariat ? quel mode de financement (budget de fonctionnement, budget pour chaque activité, financements croisés, ingénierie financière...) ?